

À l'attention des clients canadiens

Supplément carburant applicable aux chargements livrés (\$ CDN)

À compter du **1^{er} juillet 2026**, le supplément carburant changera par rapport au mois précédent selon le schéma de calcul ci-dessous.

- Le supplément carburant sera déclenché si le prix mensuel moyen du carburant dépasse 1,15 \$/litre.
- Le montant du supplément carburant sera établi sur une base mensuelle, en fonction de la moyenne de la période des quatre semaines précédentes.
- **Le supplément applicable est de 0,07 \$/t pour chaque cent au-dessus du seuil.**

Par exemple, en prenant le mois de février 2022 à titre indicatif, le prix moyen du carburant selon la Freight Carrier Association of Canada est de 1,386 \$/L pour le mois de février, ce qui signifie qu'un supplément carburant de 1.65 \$/t serait facturé sur tout le volume livrer en mars.

$$(1,386 - 1,150 \text{ (seuil)}) = \text{différence de } 0,236 \$ \qquad 23,6 \text{ cents} \times 0,07 \$/\text{cent} = 1,65 \$$$

Supplément carburant actuel

Voici la surcharge actuelle et les valeurs hebdomadaires, selon la Freight Carrier Association of Canada, utilisées pour calculer la surcharge :

- Semaine du 01 juin 1,937
- Semaine du 08 juin 1,843
- Semaine du 15 juin 1,851
- Semaine du 22 juin 1,784
- **Moyenne des 4 dernières semaines 1,853**

Calcul de la surcharge carburant

$$1,853 - 1,150 = \text{différence de } 0,703 \qquad 70.30 \times 0,07 \$/\text{cent} = \underline{\underline{\$4.92}}$$

Historique

Juillet 2026	\$4,92/t	Janvier 2026	\$1,92/t
Juin 2026	\$5,40/t	Décembre 2025	\$1,75/t
Mai 2026	\$6,16/t	Novembre 2025	\$1,15/t
Avril 2026	\$4,31/t	Octobre 2025	\$1,17/t
Mars 2026	\$2,23/t	Septembre 2025	\$1,26/t
Février 2026	\$1,23/t	Août 2025	\$1,36/t

